



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

## AVIS PUBLIC

### A tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel

**Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 7 novembre 2023, la résolution suivante a été adoptée, à savoir :**

**D'ADOPTER** le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024;

Mardi 9 janvier	Mardi 2 juillet
Mardi 6 février	Mardi 6 août
Mardi 5 mars	Mardi 3 septembre
Mardi 2 avril	Mardi 1 <sup>er</sup> octobre
Mardi 7 mai	Mardi 5 novembre
Mardi 4 juin	Mardi 3 décembre

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2025 sera le lundi 17 décembre 2024;

QUE les séances auront lieu à (19h30) dix-neuf heures trente à la salle du Conseil;

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 8<sup>e</sup> jour de novembre 2023

---

Maryse Lizotte, directrice générale

Greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidante à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h et 17 h, le 8<sup>e</sup> jour de novembre 2023, à chacun des endroits suivants, à savoir : *Bureau municipal et Bibliothèque municipale.*

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Mont-Carmel ce 8<sup>e</sup> jour de novembre 2023.



---

Maryse Lizotte, directrice générale  
Greffière-trésorière